

# Annonces Légales

Arrêté préfectoral SG/DCL/BRGE du 26.12.2024  
établissant la liste des publications de presse et services de presse en ligne  
habilités à publier les annonces judiciaires et légales  
valables du 1er janvier au 31 décembre 2025 pour la Guadeloupe.

## VENTES

FC07511



SCP MORTON & ASSOCIES  
Avocats au Barreau de Guadeloupe,  
Saint-Martin, Saint-Barthélemy  
30 Rue Delgrès 97110 POINTE A PITRE  
Tel 0590 82 32 45

### AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

En l'audience du JUGE DE L'EXÉCUTION  
du TRIBUNAL JUDICIAIRE  
de POINTE A PITRE,  
au Nouveau Palais de Justice  
16 rue Dugommier  
97110 POINTE-À-PITRE  
aura lieu une adjudication  
LE JEUDI 20 MARS 2025 à 10H00

Il sera procédé à la vente aux enchères  
publiques au plus offrant et dernier enché-  
risseur des immeubles dont la désignation  
suit :

À LA DEMANDE :

La société dénommée **SCP BR ASSO-  
CIES**, Mandataires Judiciaires Associés  
représentée par Me DUMOULIN  
Mandataire Judiciaire Associé, domicilié 7  
rue du Morne Ninine - La Marina 97190 LE  
GOSIER (Guadeloupe)

**DESCRIPTION :**

Les biens et droits immobiliers situés  
sur la commune de PORT LOUIS (97117)  
au lieudit BEAUPLAN cadastré sous les  
relations suivantes :

Section-Numéro-Lieudit-Contenance  
AK - 272 - Beauplan - **08a 92ca**

Il s'agit d'une maison R+1, entièrement  
clôturée, avec une piscine, une terrasse,  
un bar extérieur, un carbet, et un local  
technique, un jardin fruitier. La maison  
comprend un séjour, une salle tv, une cui-  
sine, un dégagement, un wc, une salle de  
bains et wc, 2 chambres et une salle d'eau  
et wc, à l'étage une chambre. Le tout pour  
une superficie approximative de  
190,45m<sup>2</sup>.

**Précision importante : la maison ven-  
due est construite à cheval sur la par-  
celle vendue cadastrée AK 272 et sur la  
parcelle voisine cadastrée AK 273, qui  
elle n'est pas vendue. Il appartiendra à  
l'acheteur de régler la question de l'em-  
piètement après la vente.**

**CONDITIONS DE LA VENTE :**

Tout intéressé peut prendre communi-  
cation du cahier des conditions de vente  
au greffe du Juge de l'Exécution du  
Tribunal Judiciaire Nouveau Palais de  
Justice 16 rue Dugommier 97110  
POINTE-À-PITRE, Palais de justice ou au  
cabinet de la SELAS SCP MORTON & AS-  
SOCIES sur rendez-vous pris au 05 90 82  
32 45.

Les enchères doivent être portées par  
ministère d'avocat inscrit au Barreau de  
Guadeloupe, Saint-Martin & Saint-  
Barthélemy.

Une seule visite des lieux sera organi-  
sée.

La vente aura lieu le **JEUDI 20 MARS  
2025** en UN SEUL LOT sur la mise à prix  
de:

**TROIS MILLE EUROS (3 000 €) avec  
possibilité de baisse de mise à prix de  
30% en cas de carence d'enchères**

Frais en sus.

Fait à POINTE-À-PITRE, le 28 janvier  
2025

Signé

La SELAS SERVICES CONSEILS  
PLAIDOIRIES MORTON & ASSOCIÉS  
représentée par

Maître Louis-Raphaël MORTON

Doss n° 20220136-LRM/KL/KL

## VENTES

FC07508



SCP MORTON & ASSOCIES  
Avocats au Barreau de Guadeloupe,  
Saint-Martin, Saint-Barthélemy  
30 Rue Delgrès 97110 POINTE A PITRE  
Tel 0590 82 32 45

### AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

En l'audience du JUGE DE L'EXÉCUTION  
du TRIBUNAL JUDICIAIRE  
de POINTE-À-PITRE,  
au Nouveau Palais de Justice  
16 rue Dugommier  
97110 POINTE-À-PITRE  
aura lieu une adjudication  
LE JEUDI 20 MARS 2025 à 10H00

Il sera procédé à la vente aux enchères  
publiques au plus offrant et dernier enché-  
risseur des immeubles dont la désignation  
suit :

À LA DEMANDE :

La société dénommée **HOIST FI-  
NANCE AB**, Société anonyme immatricu-  
lée au RCS de STOCKHOLM sous le n°  
556012-8489, dont le siège social est 165  
avenue de la Marne Batiment B1 59700  
MARCQ-EN-BAROEUL (France), agissant  
poursuites et diligences de ses représen-  
tants légaux, domicilié en cette qualité  
audit siège.

**DESCRIPTION :**

Les biens et droits immobiliers situés  
sur la commune de LE GOSIER (97190)  
dans l'ensemble immobilier en copropriété  
dénommé LES JARDINS DE LA MARINA  
sur une parcelle cadastrée sous les rela-  
tions suivantes :

**Section-Numéro-Lieudit-Contenance**  
AC - 63 - 1, Impasse du Morne Ninine  
Blanchard - 64a 10ca

Les lots suivants seront vendus ensem-  
ble :

**LOT NUMERO CENT QUATRE (104)**  
Dans le Bâtiment B1 et B2, au rez-de-  
chaussée, un emplacement pour une ou  
deux voitures (parkings 7 et 8) d'une su-  
perficie de 24 m<sup>2</sup> Et les 24/10000èmes  
des parties communes générales. Et les  
207/10.000èmes des parties communes  
spéciales au bâtiment B1 - B2.

**LOT NUMERO CENT DIX NEUF (119)**  
Dans le Bâtiment B3, au rez-de-chaussée,  
un studio en face de l'entrée comprenant :  
une entrée, un séjour avec placard, une  
cuisine, un cabinet de toilette avec  
douche, lavabo et WC et une véranda. Et  
les 96/10000èmes des parties communes  
générales. Et les 993/10000èmes des  
charges relatives entretient des escaliers  
du Bâtiment B3.

**LOT NUMERO CENT VINGT (120)**  
dans le Bâtiment B3, au rez-de-jardin,  
un appartement situé à gauche compre-  
nant une entrée, un séjour, une cuisine,  
une chambre avec placard, un cabinet de  
toilette avec WC, lavabo, bidet et bai-  
gnoire et une véranda. Et les  
159/10000èmes des parties générales. et  
les 1662/10000èmes des parties spéciales  
au Bâtiment B3. Et les 1757/10000  
millièmes des charges relatives à l'entretien  
des escaliers du Bâtiment.

*Précision étant ici faite :*  
- que les lots 119 et 120 ont été maté-  
riellement réunis pour ne former qu'une  
seule et même unité d'habitation dont la  
description actuelle est la suivante : un  
appartement de type 3 pièces composé  
d'un séjour, de deux chambres, d'une cui-  
sine, d'une salle de bains, d'une salle  
d'eau, d'un W.C et d'une loggia. - que ces  
travaux n'ont pas été autorisés par l'as-  
semblée générale des copropriétaires en

vue d'obtenir le modificatif de l'état des-  
criptif de division annulant les lots 119 et  
120 pour le remplacer par un nouveau nu-  
méro de lot. Que dans l'hypothèse d'une  
revente en deux lots séparés, il y aura lieu  
de remettre les lieux en l'état. la superficie  
loi carrez est de 73,35 m<sup>2</sup> pour les lots  
119 et 120 réunis.

**CONDITIONS DE LA VENTE :**

Tout intéressé peut prendre communi-  
cation du cahier des conditions de vente  
au greffe du Juge de l'Exécution du  
Tribunal Judiciaire Nouveau Palais de  
Justice 16 rue Dugommier 97110  
POINTE-À-PITRE, Palais de justice ou au  
cabinet de la SELAS SCP MORTON & AS-  
SOCIES sur rendez-vous pris au 05 90 82  
32 45.

Les enchères doivent être portées par  
ministère d'avocat inscrit au Barreau de  
Guadeloupe, Saint-Martin & Saint-  
Barthélemy.

Une seule visite des lieux sera organi-  
sée.

La vente aura lieu le **JEUDI 20 MARS  
2025** en UN SEUL LOT sur la mise à prix  
de:

**CENT MILLE EUROS (100 000 €)**

Frais en sus.

Fait à POINTE-À-PITRE, le 24 janvier  
2025

Signé

La SELAS SERVICES CONSEILS  
PLAIDOIRIES MORTON & ASSOCIÉS  
représentée par  
Maître Louis-Raphaël MORTON

Doss n° 20231043-LRM/KL/KL

## DIVERS

FC07512

### SCI THOMAS ET CHLOE

SCI au capital de 1.000,00 €

Siret 819 790 841

RCS de Pointe-à-Pitre

Siège social : Immeuble l'Union -

Cité Darboussier

Petit Pérou

97139 LES ABYMES

Par Ordonnance de Madame la  
Présidente du Tribunal Judiciaire de  
Pointe-à-Pitre en date du 13 Novembre  
2023

La SELARL BCM prise en la personne  
de Maître Eric BAULAND,  
Sise Immeuble Marina Center -  
Blanchard - 97190 LE GOSIER

A été désignée en qualité  
d'Administrateur Provisoire de la SCI  
THOMAS ET CHLOE

Pour avis

L'Administrateur Provisoire

Notre mail :  
[contact@leprobant.fr](mailto:contact@leprobant.fr)

Notre téléphone :  
0590 22 24 39

Une annonce  
légale  
à publier en  
Guadeloupe ?

Simple  
Facile

Paiement  
sécurisé

Votre  
attestation  
dans votre  
boîte mail

24 H / 24  
7 Jours / 7

www.  
[leprobant.fr](http://leprobant.fr)